



SA MOURY CONSTRUCT

Siège SOCIAL: à à 4430 ANS, rue des Anglais 6A
TVA 413.821.301

AGE – 30 MAI 2023 PROCURATION

A renvoyer, complété, paraphé sur chaque page et signé, au plus tard le 24 mai 2023

à l'attention de Madame Sonia Laschet, Directrice financière, rue des Anglais 6A à 4430 ANS

LE SOUSSIGNE :

.....
.....
.....

Ci-après dénommé « mandant ».

Déclare par la présente constituer pour mandataire spécial avec faculté de substituer :

.....
.....
.....

Ci-après dénommé : "le mandataire".

A qui il confère tous pouvoirs à l'effet de le représenter à l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme faisant publiquement appel à l'épargne « **MOURY CONSTRUCT** », ayant son siège social à à 4430 ANS, rue des Anglais 6A, inscrite au registre des Personnes Morales, numéro 0413.821.301.

Cette assemblée générale extraordinaire sera tenue le **30 mai 2023 immédiatement après l'assemblée générale ordinaire débutant à 15h à 4000 LIEGE, Allée des érables**, avec l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

	OUI	NON	ABSTENTION
<u>1. NOUVELLE AUTORISATION RELATIVE AU CAPITAL AUTORISÉ</u>			
<u>2. AUTORISATION DE RACHAT D' ACTIONS PROPRES :</u>			
<u>3. MODIFICATION DES STATUTS EN VUE DE LES METTRE EN CONCORDANCE AVEC LE CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS AINSI QUE POUR TENIR COMPTE DES AUTRES DÉCISIONS PRISES</u>			
<u>4. DÉLÉGATION DES POUVOIS EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITÉS</u>			

Le mandataire pourra :

- représenter la soussignée et assister à toute autre assemblée ayant le même ordre du jour ou ordre du jour similaire, au cas où la première assemblée générale ne pourrait valablement délibérer.
- prendre part à toutes délibérations et voter, amender ou rejeter au nom de la soussignée, toutes opérations se rapportant à l'ordre du jour.
- aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, pièces, procès-verbaux, listes de présence, élire domicile, substituer, et en général, faire le nécessaire.

Le mandataire :

- **Pourra*** :

- **Ne pourra pas*** :

Voter sur les sujets nouveaux qui seraient encore ajoutés à l'ordre du jour suite à la demande d'actionnaire(s) possédant au moins 3% du capital social

**Merci de biffer la mention inutile*

Fait à, le2023

Signature précédée de la mention « BON POUR POUVOIR »